

**Association cantonale
genevoise de football**
Commission des juniors



**Association suisse
de football**
Credit Suisse Cup



75^e

Tournoi scolaire de football 2023

Règlement

Rappel : **Une seule journée qualificative** pour les deux rives :

MARDI 04 avril (renvoi possible au 25 avril)

Les équipes sont réparties sur les stades en fonction de leur catégorie et non en fonction de leur position géographique.

Avec l'accord du Département de l'instruction publique,
de la formation et de la jeunesse

Règlement

1. But

En accord avec le Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP), la Commission du football scolaire de la Commission des juniors de l'Association cantonale genevoise de football organise chaque année un tournoi de football pour permettre aux élèves de pratiquer, dans un esprit sain, un sport qu'ils aiment, selon la devise "**Plaisir Engagement Respect**".

2. Condition de participation

a) **Ecoles publiques** : ce tournoi est réservé aux élèves de l'école primaire.

b) **Ecoles privées** : les écoles privées sont autorisées à participer, à concurrence d'**au maximum 2 équipes dans les catégories mixtes exclusivement (M6-M7-M8)** et à condition de respecter les points 4b et 19 du présent règlement.

3. Dates

Les matchs sont fixés aux dates suivantes :

Journée de qualification :

Une seule journée
pour les deux rives : **mardi 04 avril 2023**
(Date de réserve – mardi 25 avril 2023)

Journée des finales : mercredi 25 mai 2023

Finales suisses (CS Cup) : mercredi 14 juin 2023

4. Catégories

a) **Ecoles publiques** :

Les équipes sont réparties en 5 catégories :

Catégorie M6 : filles et garçons de 5^e et/ou 6^e année.

Catégorie M7 : filles et garçons de 6^e et/ou 7^e année.

Catégorie M8 : filles et garçons de 7^e et/ou 8^e année.

Catégorie F8 : filles de 7^e et/ou 8^e année.

Catégorie G8 : garçons de 7^e et/ou 8^e année.

b) **Ecoles privées** :

Les équipes des écoles privées ne sont autorisées à participer que dans les catégories mixtes, selon les années de naissance suivantes :

Catégorie M6 : filles et garçons nés entre le
01.08.2012 et le 31.07.2014

Catégorie M7 : filles et garçons nés entre le
01.08.2011 et le 31.07.2012

Catégorie M8 : filles et garçons nés entre le
01.08.2010 et le 31.07.2011

5. Inscription

L'inscription de chaque équipe est faite par l'enseignant ou le responsable d'équipe agréé par la direction, directement sur le site Internet du tournoi à l'adresse suivante :

<https://www.tsf-geneve.ch>

Pour être validée, l'inscription doit respecter les points 6 à 9 du présent règlement. Dans ce cas, un courriel de confirmation est envoyé aux personnes concernées et à l'arbitre désigné par l'école.

Le nombre d'équipes inscrites est limité. Les quotas sont définis selon la catégorie, sur la page d'inscription du tournoi. Les équipes inscrites hors quota sont placées automatiquement sur liste d'attente. En cas de désistement, elles sont contactées par le comité d'organisation.

6. Equipes

Dans toutes les catégories, les équipes sont formées d'au moins **10 joueurs** (7 sur le terrain + 3 remplaçants).

Dans les **catégories mixtes**, M6, M7 et M8, les équipes doivent avoir en permanence au minimum 3 filles sur le terrain. **L'inscription d'au moins 4 filles** est donc obligatoire (minimum 1 remplaçante).

7. Composition des équipes

Un joueur ne peut pas être inscrit dans plus d'une équipe.

Dans toutes les catégories, les équipes sont composées d'élèves de deux classes au maximum et provenant **d'une même école**.

8. Responsable d'équipe

Chaque équipe est placée obligatoirement sous la responsabilité **d'un adulte agréé par la direction d'établissement**. Il s'agit de l'enseignant ou d'une personne rattachée à l'enseignement primaire (MDAS, enseignant complémentaire ou spécialiste, membre du parascolaire, concierge, ...).

L'équipe non accompagnée par son responsable est sanctionnée d'un forfait (3 – 0).

9. Responsabilité des stades et arbitrage

La responsabilité des stades et l'arbitrage sont assurés par des collaborateurs bénévoles du tournoi.

Cependant, pour des raisons organisationnelles, **chaque école** à l'obligation de fournir également **un arbitre** lors des inscriptions. Il s'agit d'un enseignant, d'un parent ou d'une autre personne accompagnant une équipe de l'école, mais **n'étant pas** elle-même **responsable d'équipe**. Cette personne n'a pas à avoir suivi un cours d'arbitrage. Il suffit qu'elle s'intéresse au football et en connaisse les règles essentielles.

En cas de non-présentation de l'arbitre le jour de sa convocation, la Commission du tournoi se réserve le droit de sanctionner toutes les équipes de l'école par une défaite 3-0 (forfait).

10. Informations, convocations et résultats

Aucune convocation n'est envoyée aux équipes inscrites.

La liste des équipes inscrites, l'horaire détaillé des matchs, ainsi que les résultats sont publiés sur le site Internet du tournoi scolaire de football.

Sur ce site figurent également toutes les informations et autres documents utiles.

11. Formule du tournoi

a) Journée de qualification :

Les équipes de chaque catégorie sont réparties en plusieurs groupes et jouent les unes contre les autres. Après les matchs de qualification, un classement est établi dans chaque groupe selon le barème suivant : match gagné = 3 points, nul = 1 point, perdu = 0 point.

En cas d'égalité, les équipes sont départagées de la façon suivante :

1. Résultat de la confrontation directe
2. Différence de buts (buts marqués - buts reçus)
3. Ratio points obtenus / nombre de matchs
4. Résultat au classement fair-play
5. Tirage au sort.

b) Journée des finales :

En cas de match nul lors de ces rencontres éliminatoires, **on procède directement** à une série de tirs au but : tirs alternés de **3 penaltys**, par trois joueurs différents. Seuls le gardien et les joueurs ayant terminé le match peuvent participer à la séance de tirs au but.

Si l'égalité subsiste, poursuite des penaltys jusqu'à la décision (« mort subite »).

12. Terrains et durée des matchs

Les matchs se disputent sur les terrains des stades municipaux et/ou communaux.

La durée de toutes les rencontres est de **1x25 minutes, sans changement de camp**.

13. Validation des résultats

Au terme de chaque match, l'arbitre note le résultat et signe une carte de match. Celle-ci est cosignée par les deux responsables d'équipe. Par leur signature, les responsables valident définitivement et sans recours possible le résultat de la rencontre.

14. Feuille d'inscription – Liste d'équipe

Lors du jour des qualifications et lors des finales, le capitaine remet au responsable de stade une copie de la liste remplie lors de l'inscription de l'équipe. Cette liste comporte les noms de tous les joueurs, des remplaçants et de l'adulte responsable. Elle doit correspondre aux participants effectivement présents ce jour-là.

Tout recours à un joueur n'y figurant pas entraîne la disqualification de l'équipe.

15. Equipement

Les équipes se présentent en tenue de sport : maillot, short et chaussures de gym ou souliers de football à multicrampons moulés dans la semelle. Les chaussures avec crampons en métal et/ou interchangeables (vissés) sont interdites.

L'usage d'un équipement uniforme est recommandé. Au besoin, les équipes sont distinguées par des T-shirts ou des chasubles.

Le port de protège-tibias n'est pas obligatoire mais vivement recommandé.

16. Renvois

En cas de mauvais temps, le no de tél. 1600 (rubrique 2 – Sport) et le site Internet du tournoi renseignent la veille dès 13h00, sur le maintien ou le renvoi des matchs.

Dans ce cas, les rencontres renvoyées se jouent à la date de réserve prévue par le calendrier (cf. point 3).

Aucun renvoi n'est possible pour la journée des finales.

17. Règles de jeu spécifiques

Les règles officielles de l'ASF pour le jeu à 7 (juniors E) sont appliquées, à l'exception de quelques-unes, spécifiques au tournoi scolaire genevois. Celles-ci sont détaillées dans le document « Aide-mémoire à l'intention des arbitres », disponible sur le site Internet du tournoi.

18. Remise des prix

En principe, chaque participant reçoit un prix-souvenir offert par la Credit Suisse Cup.

La Commission du football scolaire récompense également les meilleures équipes de chaque catégorie en football et en fair-play.

Les prix sont remis à la fin de la journée des finales, lors de la cérémonie de clôture du tournoi. En cas de non-présentation d'une équipe récompensée, le prix n'est pas distribué.

19. Assurance

Les élèves de l'enseignement public sont assurés contre les accidents au même titre qu'à l'école.

Pour les écoles privées, les directions certifient par le biais de leur inscription électronique, que tous les élèves inscrits sont assurés contre les accidents.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols. Les participants doivent prendre toutes les précautions utiles à ce sujet.

20. Réclamations

Toute réclamation doit être adressée par écrit au responsable du stade qui la transmet avec son préavis à la Commission du football scolaire. Celle-ci décide en dernier recours.

21. Finales suisses des écoliers (Credit Suisse Cup)

Cette compétition n'est ouverte qu'aux **écoles de l'enseignement public**.

Pour autant que leur classement au challenge fair-play soit satisfaisant, les équipes victorieuses de leur catégorie sont appelées à participer à cette finale, au mois de juin à Bâle. Les frais de transport sont pris en charge par l'organisateur.

La finale suisse des écoliers ne concerne pas la catégorie M8.

22. Disposition finale

La Commission du football scolaire est seule qualifiée pour modifier le présent règlement et pour trancher, sans recours possible, les cas non prévus.

Commission du football scolaire

Raphaël POLIER
président

Magali NASEL – Kevin MONBARON

David TEIXEIRA – Julien VILLIOT